



DEL-2022-226

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

90

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANNECY

SEANCE du 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux
Le vingt neuf du mois de septembre à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt deux septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni salle Cap Périaz à Annecy (Seynod) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

6 OCT. 2022

Déposée en
Préfecture le

6 OCT. 2022

Etaient présents

Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Vanessa BRUNO, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Lola CECCHINEL, Odile CERIATI-MAURIS, Martine COUTAZ, Roland DAVIET, Noëlle DELORME, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Chantale FARMER, Pierre GEAY, Fabien GERY, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN, Sylvie LEIGNEL (suppléante de Christel CASSET)

Avaient donné procuration

Jean-Pascal ALBRAN à Monique PIMONOW, Frédérique BANGUÉ à Corinne BOULAND, Henri CHAUMONTET à Isabelle BASTID, Sandrine DALL'AGLIO à Christian BOVIER, Gilles FRANÇOIS à Roland DAVIET, Fabienne GREBERT à Etienne ANDRÉYS, Frédérique KHAMMAR à Christian MARTINOD, Elisabeth LASSALLE à Pierre BRUYERE, Christiane LAYDEVANT à Isabelle DIJEAU, Patrick LECONTE à Jean-Louis TOÉ, Benjamin MARIAS à Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Pierre-Louis MASSEIN à Samuel DIXNEUF, Antoine de MENTHON à Anthony GRANGER, Laure ODORICO à Christian ANSELME, Tony PESSEY à Jean-Luc RIGAUT, Yannis SAUTY à François ASTORG, Guillaume TATU à Marion LAFARIE

Etaient excusé(e)s

Elisabeth EMONET, Charlotte JULIEN, Philippe MONMONT, Michel MUGNIER-POLLET, Christophe PONCET

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20220929-9903-DE-1-1
en date du 06/10/22 ; REFERENCE ACTE : DEL-2022-226

OBJET

ATTRIBUTION D'UN MANDAT SPÉCIAL POUR PARTICIPER AUX "ATELIERS FINANCE ET FISCALITÉ" DE LA CONVENTION ANNUELLE DE L'ADCF DU 5 AU 7 OCTOBRE 2022

Frédérique LARDET, rapporteur

Vu les articles L.5211-14, L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues par le décret ci-dessus ;

Vu la réponse à la question écrite n°00919 publiée dans le Journal Officiel du Sénat le 27 septembre 2007 ;

Vu la délibération du Grand Annecy n°2017-26 du 13 janvier 2017 relative à la prise en charge des frais de déplacement applicable aux élus dans le cadre de leur mandat ;

Vu l'arrêté de la Présidente n° A-2020-37 du 19 août 2020 portant délégation de fonction à Denis DUPERTHUY, Vice-Président en charge des affaires financières et budgétaires ;

Considérant la forte actualité en matière de finances locales, tant législative que réglementaire, et compte-tenu du fait que les finances du bloc local sont fortement impactées par les différentes crises (Covid, conflit en Ukraine impactant le coût de l'énergie et des matières premières) ;

Considérant le projet de mandat du Grand Annecy et le plan pluriannuel d'investissement afférent, approuvé par délibération n° DEL-2021-281 le 18 novembre 2021 ;

Considérant la teneur des interventions programmées par la Convention 2022 de l'Assemblée des communautés de France sur les questions financières et fiscales ;

Les élus communautaires peuvent bénéficier du remboursement de leurs frais de déplacement occasionnés par un mandat spécial.

Un mandat spécial, dont la qualification relève de l'assemblée délibérante, est une mission précise, limitée dans la durée, nécessitant des déplacements inhabituels et indispensables, et accomplie dans l'intérêt du Grand Annecy.

Sur présentation des justificatifs des dépenses de déplacement, nuitées et repas, le remboursement est assuré de la façon suivante :

- frais réels de transport : à concurrence du prix du trajet SNCF de seconde classe (ou de la classe économique pour les déplacements aériens) ou versement des indemnités kilométriques réglementaires, frais de péage et de stationnement engagés ;
- frais réels limités par les plafonds réglementaires pour les nuitées et repas.

Selon les modalités précisées ci-dessus,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- d'attribuer un mandat spécial à Denis DUPERTHUY – Vice-Président en charge des affaires financières et budgétaires du Grand Annecy – pour participer aux ateliers financiers et fiscaux organisés par la Convention annuelle de l'Assemblée des communautés de France qui se tiendra du 5 au 7 octobre 2022 à Bordeaux ;

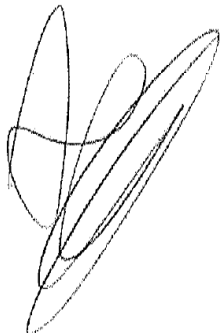
- d'imputer les dépenses afférentes au chapitre 65 du budget principal du Grand Annecy.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 89

NON-VOTANT(S) : 1 (Denis DUPERTHUY)

Le Secrétaire de séance,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping tail.

Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur général adjoint,

A handwritten signature in black ink, featuring a long, horizontal stroke with a small, curved hook at the end.

Jean-Christophe BORTOLATO.